

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 février 2020

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical

Légal : ..... 38  
En exercice : ..... 24  
Présents : ..... 14  
Votants : .....  
Procuration .....  
Date de la convocation :  
4 février 2020

### Délibération 2020-03

**OBJET : Autorisation de signature - Convention de mise à disposition de la station de carburant et des aires de graissage et de lavage de la Ville d'Antibes située à la ZI des Trois Moulins au bénéfice du Syndicat UNIVALOM**

Le 11 février 2020 à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

#### Présents :

##### **Membres titulaires :**

Madame Josette BALDEN, Présidente  
Martine BONNEAU, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Cléa PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse  
Laurent COLLIN, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Guy LOPINTO, Daniel LE BLAY, représentants de la Commission Syndicale

##### **Membres suppléants :**

#### Procurations :

##### **Membres excusés :**

Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Dominique TRABAUD représentants de la Commission Syndicale  
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Madame Claudine MAURY est désigné(e) en qualité de secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission pour affichage  
aux communes membres le :

Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20200211-2020-03-DE  
Date de télétransmission : 18/02/2020  
Date de réception préfecture : 18/02/2020

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Dans le cadre du transfert de la compétence relative aux déchèteries, la CASA a mis à disposition d'UNIVALOM à titre gratuit un certain nombre de biens en application des articles L5271-6 et L1321-1 et suivants du CGCT.

Cette mise à disposition a été formalisée le 6 juillet 2018 par une convention qui comporte notamment un tractopelle JCB 4 CX affecté à la déchèterie d'Antibes.

Afin d'approvisionner en carburant et de réaliser les opérations de graissage et de lavage de cet équipement à la station de la ZI des Trois Moulins, une convention en date du 17 octobre 2016 avait été précédemment passée entre la Ville d'Antibes et la CASA.

Cette convention est arrivée à échéance et il est proposé au Comité syndical de la renouveler et d'autoriser Mme la Présidente à signer cette nouvelle convention aux mêmes conditions.

Ouï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité Syndical,  
A, l'unanimité

AUTORISE Mme la Présidente à signer la convention ci-annexée ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente

  
Josette WALDEN  
